## 8. Contacts

# Office de l'enseignement spécialisé - OES

Rue de l'Écluse 67 Case postale 1 2002 Neuchâtel 2

**2** 032 889 89 11

Inspectrice de la pédagogie spécialisée

**Nathalie Poupet** 

**3** 032 889 59 53

# Personne ressource

**Manon Juillerat** 

Rue de l'Écluse 67 Case postale 1 2002 Neuchâtel 2





DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DES FINANCES ET DE LA DIGITALISATION OFFICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

# Suivi de situations d'élèves à haut potentiel intellectuel (HPI)

Juillet 2024

## 1. Motif

Contrairement à une idée reçue, le parcours scolaire des élèves à haut potentiel intellectuel (abrégé élèves HPI) n'est pas forcément facile. En effet, la manière de penser particulière de ces élèves, leur mode d'apprentissage, leur hypersensibilité tant émotionnelle que sensorielle peuvent les amener à rencontrer d'importantes difficultés dans leur parcours scolaire.

## 2. Prise en charge

Un-e enseignant-e spécialisé-e est mandaté-e par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) en tant que personne ressource pour le suivi des situations d'élèves HPI.

## 3. Élèves concernés

Le suivi s'adresse à des élèves de la scolarité obligatoire, de la 1ère à la 11e année, dont le fonctionnement à haut potentiel intellectuel a été attesté par un-e psychologue à la suite d'un bilan complet, et qui présentent de grandes difficultés scolaires ou relationnelles.

Le suivi répond aux critères suivants :

- haut potentiel intellectuel;
- fonctionnement de haut potentiel intellectuel.

## 4. Procédure de signalement

La procédure se trouve sur le site <u>www.ne.ch/oes</u> sous « Enseignement spécialisé/Haut potentiel intellectuel ».

## 5. Suivi

Le suivi comprend les étapes suivantes :

- La personne ressource prend contact avec le-s responsable-s légal-aux et le-s rencontre :
- Elle informe le-la représentant-e de l'autorité scolaire du début du suivi ;
- Elle effectue une observation en classe et rencontre l'élève au cours d'un entretien individuel ;

- Elle rencontre l'enseignant-e ;
- Elle contacte d'autres intervenant-es s'il y a lieu ;
- Sur demande, la personne ressource peut participer aux réseaux.

Au terme des premières démarches, la personne ressource peut être sollicitée dans le cadre de ses disponibilités.

## 6. Objectifs

- Se mettre à disposition des enseignant-es comme personne ressource;
- Conseiller les enseignant-es sur la thématique du haut potentiel intellectuel (premiers conseils);
- Co-construire les moyens d'accompagnement adéquats (pistes d'action, matériel,...) ;
- Aider au démarrage d'un éventuel projet personnel de l'élève ;
- Favoriser le lien école-famille.